

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE  
RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT  
ET LA PERMISSION DE VOIRIE  
À COMPTER DU 22 MAI 2023  
POUR UNE DURÉE DE 5 JOURS CALENDAIRES  
102 LA RETROUAIS**

Le Maire de la Commune d'HÉRIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, portant approbation du livre 1er de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, première partie (Généralités) et quatrième partie (Signalisation de prescription) ;

Considérant la demande du 5 mai 2023 de l'entreprise CIRCET domiciliée 75 rue PIERRE ARNAUD 44150 VAIR SUR LOIRE, sollicitant la réglementation de la circulation, le stationnement et la permission de voirie pour permettre des travaux de génie civil télécom, 102 LA RETROUAIS;

Considérant qu'il convient à l'autorité municipale de réglementer temporairement la circulation, le stationnement et la permission de voirie, 102 LA RETROUAIS 44810 Héric à compter du 22 mai 2023 pour une durée de 5 jours calendaires afin de permettre le bon déroulement de ces travaux et de garantir la sécurité des usagers ;



**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Afin de permettre à l'entreprise CIRCET de réaliser des travaux de génie civil télécom, la circulation, le stationnement et la permission de voirie seront réglementés 102 LA RETROUAIS à HÉRIC à compter du 22 mai 2023 pour une durée de 5 jours calendaires.

## **ARTICLE 2 :**

Les mesures suivantes sont prises pendant la durée des travaux et suivant les besoins :

- Sur la chambre existante 96/44073, la découverte et la réhausse seront autorisées,
- L'alternat de la circulation sera effectué à l'aide de feux tricolores,
- Un empiètement sur la chaussée sera autorisé,
- Une largeur de chaussée de 3 mètres devra être maintenue
- L'entreprise visée à l'article 1 s'engage à la remise à l'état initial de la chaussée y compris le revêtement d'origine, les accotements et les espaces verts avec les plantations.

## **ARTICLE 3 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune d'HÉRIC.

L'approvisionnement, la mise en place de la signalisation et le maintien en état de fonctionnement du dispositif complet seront effectués par le demandeur visé à l'article 1.

## **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'intéressé.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera transmis pour ampliation à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la Commune d'HÉRIC,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de NORT-SUR-ERDRE,
- Monsieur le Policier Municipal de la Commune d'HÉRIC,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HÉRIC, le 11 mai 2023.

Par délégation du Maire



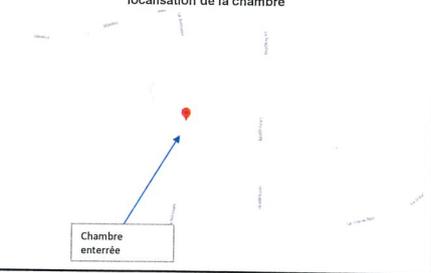
La 1ère adjointe  
Isabelle CHARTIER

FICHE DESCRIPTIVE DE CHAMBRE						
N° commande	F34489190423	N° chambre	96	Planche	Type	A4P
Opérateur	AXIONE	Adresse	102 La Retrouais, 44810 Héric		Coordonnées GPS	X : 47.433682 Y : -1.651335
					Date	19/04/2023

**Implantation de la chambre**  
PHOTO vue d'ensemble permettant de situer les travaux (chaussée, trottoir, etc) et de préparer le chantier de Génie Civil

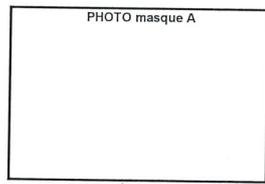


**Plan de zone**  
Insérer le plan de zone avec les noms de rue, le GC environnant et la localisation de la chambre



Légende	Alvéole PVC			Alvéole PEHD		Alvéole Ciment	Tube ou microtubes
	Ø 45	Ø 60	Ø 80	Ø 40	Ø 50	Ø 100-150	Ø 11-32
Libre	○	○	○	○	○	○	○
Réservation	●	●	●	●	●	○	●
Occupé	●	●	●	●	●	○	○
Mauvais	●	●	●	●	●	○	●

PHOTO masque A



MASQUE D

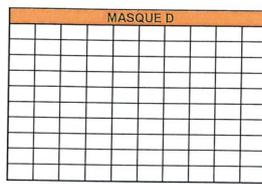
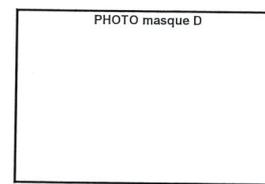


PHOTO masque D



MASQUE A

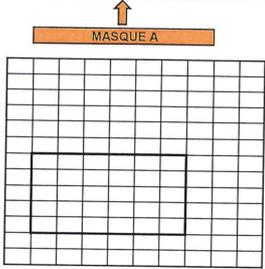
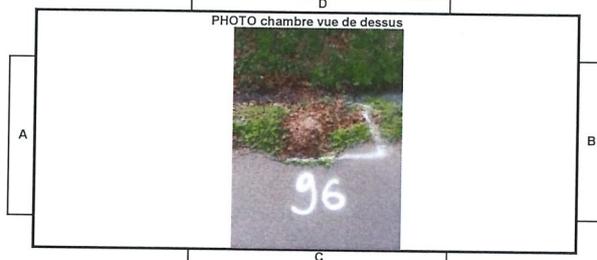


PHOTO chambre vue de dessus



MASQUE B

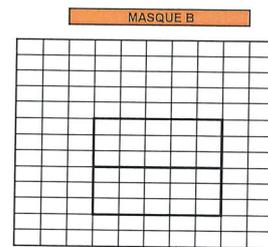
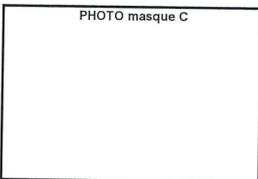


PHOTO masque C



MASQUE C

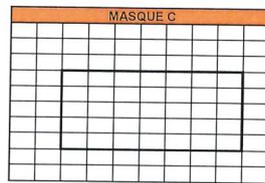
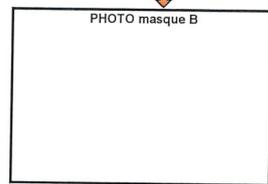
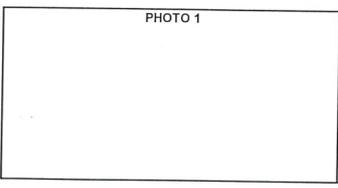
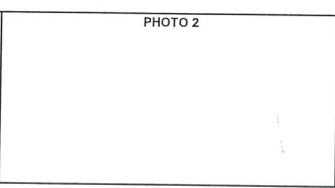
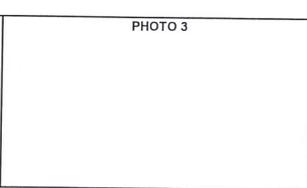
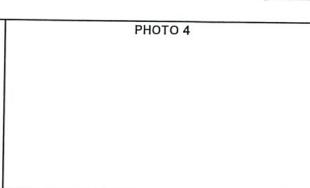


PHOTO masque B



Vues complémentaires avec repères métriques pour faisabilité d'implantation de boîtiers ou manchons dans les chambres

PHOTO 1	PHOTO 2	PHOTO 3	PHOTO 4
			

Observations :

